

Dans le cadre des travaux LGV SEA, COSEA est engagé, au travers des dossiers de la déclaration d'utilité publique, du dossier des Engagements de l'Etat, des arrêtés de dérogation à la législation sur les espèces protégées et des arrêtés loi sur l'eau existants, dans la mise en œuvre des mesures en faveur des milieux naturels pour compenser la destruction ou le dégradation d'habitats écologiques remarquables liées à la réalisation et à l'exploitation de la LGV SEA.

La DREAL NA, maître d'ouvrage de l'opération routière de doublement de la RN141 à Villesèche, s'interrogeait sur la conception détaillée des rétablissements hydrauliques de la Nouère, du Fontguyon et du bief de Moulède.

Ces deux porteurs de projets recherchaient ainsi des projets de restauration permettant de répondre à leurs objectifs compensatoires sur le cours d'eau de la Nouère. Par ailleurs le SyBRA, souhaite conduire une réflexion plus large sur la continuité écologique, visant au retour à un fonctionnement hydromorphologique optimal du bassin.

Le SyBRA, pour le compte de ces deux entités, mène les travaux de rétablissement de la continuité écologique sur 4 moulins aval de la Nouère, tous classés en liste 2 (1 pour DREAL NA et 3 pour COSEA).

Maître d'ouvrage : COSEA, DREAL NA, SyBRA

Entreprises : Travaux : MLTP (79) en 2019 et NATP (79) / RIVOLET (16) en 2020/2021.
Maitrise d'œuvre : NCA environnement (86)

Période de réalisation et durée des travaux : étiage - année 2019-2021

Présentation des objectifs :

Rétablir la continuité écologique sur la rivière Nouère et restaurer son hydromorphologie au droit de quatre sites : le moulin de Maine Brun, le site de la Vigerie-Moulède (y compris passage de la RN 141), le moulin de Marteau et le Moulin de Chevanon (4 ouvrages classés en « liste 2 »).



Avant/Après





Même site - vue vers l'amont (7 mois après)



Coût total et financements du projet : 394 865.60 euros TTC

Entre 60 000 et 105 000 euros TTC par ouvrage.

Prise en charge à 100% par COSEA, DREAL NA et Agence de l'Eau Adour Garonne

Aspects techniques mis en œuvre :

- Contournement d'ouvrages
- Rampes en radiers successifs
- Création de cours d'eau
- Démentellement d'ouvrages
- Aménagement intérieur des ouvrages routiers
- Rétention en amont des ouvrages routiers en cas de crue (désynchronisation des crues)

État des lieux avant / après :

Réalisé en 2015/2016 par le bureau d'études SEGI(17) sur le volet hydraulique et dimensionnement des ouvrages.

État des lieux autres (faune, flore, milieux) sous couvert des arrêtés DREAL NA et COSEA sur l'opération.

Informations sur les aspects administratifs :

Pas de demande spécifique.

Dossiers loi sur l'eau inclus dans les arrêtés DREAL NA et COSEA.

Informations complémentaires :

Les principes d'aménagements sont les suivants :

- Pour le moulin de Maine Brun :

Il s'agit de favoriser l'écoulement dans le lit naturel de la Nouère en supprimant l'ouvrage de répartition en amont. Les écoulements se feront donc prioritairement dans la Nouère et non vers le bief. Le lit de la Nouère

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

sera restauré entre le déversoir et l'aval du pont. La vanne de décharge du moulin sera restaurée.

Les travaux comporteront essentiellement du démantèlement d'ouvrage, du terrassement en déblai avec modelage soigné, de l'apport granulométrique.

- Pour la Vigerie – Moulède :

Il s'agit de favoriser l'écoulement dans le lit naturel de la Nouère en enlevant le clapet de répartition en amont. Les écoulements se feront donc prioritairement dans la Nouère et non vers le bief.

Les ouvrages de franchissement de la RN141 (OH1 sur le Fontguyon, OH 2 sur la Nouère, OH 3 sur le bief d'alimentation de Moulède) ont été refaits dans le cadre des travaux sur la RN 141, des travaux d'accompagnement ont été réalisés en 2019. Il est prévu des retouches complémentaires suite au passage des crues hivernales.

Le déversoir 2 situé entre le bief d'alimentation de Moulède et la Nouère en aval de la RN 141 sera comblé. Le lit du bief sera réaménagé.

Les travaux comporteront essentiellement du démantèlement d'ouvrage, du terrassement en déblai et en remblai avec modelage soigné, de l'apport granulométrique, ainsi que des interventions d'apport granulométrique. Il est à noter que les travaux de la mise à 2 x 2 voies de la RN 141 sont en cours de finition, il n'y aura pas d'interaction avec ceux-ci.

- Pour le moulin de Marteau :

Il s'agit de favoriser l'écoulement dans le lit naturel de la Nouère sans assécher le bief du moulin. L'ouvrage de répartition amont sera alors remplacé par une rampe franchissable. Le vannage au droit du moulin sera remplacé par une rampe franchissable, une passerelle pourra être mise en place (à la charge des propriétaires).

Les travaux comporteront essentiellement du démantèlement d'ouvrage, de la création de rampe franchissable, du terrassement en déblai et en remblai avec modelage soigné, de l'apport granulométrique, ainsi que des interventions d'apport granulométrique.

- Pour le Moulin de Chevanon :

Il s'agit d'aménager la continuité au droit du moulin, par le bief : les vannes du moulin seront supprimées et remplacées par une rampe franchissable, le lit aval sera restauré.

Les travaux comporteront essentiellement du démantèlement d'ouvrage, de la création de rampe franchissable, du terrassement en déblai et en remblai avec modelage soigné, de l'apport granulométrique.

Impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

- Continuité amont aval rétablie
- Fonctionnalité des milieux aquatiques retrouvée
- Désynchronisation des crues

Suivi mis en place :

Suivi des aménagements post travaux (durée des arrêtés COSEA ET DREAL NA).

Commentaires : Travaux encore en cours

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Maxime JOUHANNAUD - mjoughannaud@sybra.fr - 05 45 38 16 71

SyBRA - Le Paradis - 16430 BALZAC - www.rivieres-angoumois.fr

Président du Syndicat au moment de travaux : Jean-Charles DOBY

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr